

Préambule

Les enseignantes et enseignants du lycée F. Renaudeau, réunis en groupes disciplinaires et en concertation interdisciplinaire, s'entendent sur le présent document afin de préciser la façon dont les élèves vont être évalués au cours du cycle terminal (classes de première et de terminale). Ce projet collectif d'évaluation, débattu au lycée en conseil pédagogique, s'inscrit dans un cadre réglementaire fixé au niveau national. Il a pour but de présenter et expliciter la réflexion de l'équipe enseignante sur l'acte pédagogique de l'évaluation.

Cadre général

Tous les enseignements, du tronc commun, de spécialité ou optionnels, font l'objet d'une évaluation régulière qui s'appelle le contrôle continu. L'objectif du projet d'évaluation est d'établir le lien entre les moyennes des bulletins, et les notes qui les composent. Ce projet d'évaluation est rendu public ; son élaboration se fait sous la responsabilité du chef d'établissement. Il est révisable tous les ans.

Principes et engagements

- Les élèves sont évalués en cohérence avec les attendus des programmes d'enseignement ;
- Les critères d'évaluation sont équitables au sein d'une même discipline ;
- Les élèves savent que certaines évaluations peuvent être communes à plusieurs classes ;
- Toutes les notes ne sont pas nécessairement intégrées dans la moyenne, de même que toute évaluation ne donne pas lieu systématiquement à une note, selon les choix opérés par les professeurs ;
- Les élèves sont évalués dans des situations variées et selon diverses formes, y compris à l'oral ;
- Les évaluations permettent aux élèves de percevoir leurs progrès et ce qu'il convient d'améliorer.
- Les élèves reçoivent à chaque période un nombre suffisant de notes afin que la moyenne de la période soit bien représentative de leurs acquis ;
- Seules les moyennes significatives, c'est-à-dire celles établies en s'appuyant sur un nombre suffisant d'évaluations, sont reportées sur le bulletin. Le lycée organise des devoirs de rattrapage selon les modalités définies par l'enseignant afin que la moyenne soit représentative.

Dans le cas où le nombre de notes et la nature des évaluations de l'élève ne permettent pas une moyenne significative de ses acquis, (*cf. note de service du 29 juillet 2021*) il pourra être convoqué à/des épreuve(s) ponctuelle(s) organisées en fin d'année scolaire.

Projet d'évaluation des Langues vivantes :

Pour les séries générales, l'ensemble des activités langagières (compréhension orale et écrite, expression orale et écrite) seront évaluées sur l'année, selon les descripteurs du CECRL (Le cadre européen de référence pour les langues), en fonction des niveaux visés en fin de parcours.

Pour une moyenne représentative, un minimum de 3 évaluations de compétences et de connaissances sera réalisé au cours d'un semestre.

Pour l'enseignement de DNL (Discipline Non Linguistique), les élèves des sections européennes seront évalués au minimum deux fois par semestre.

Chaque enseignant se réserve la liberté pédagogique d'adapter les coefficients aux besoins de ses élèves.

Projet d'évaluation en Français

- Une moyenne trimestrielle ou semestrielle significative reposera sur un minimum de 2 notes. Selon la complexité des différents exercices, un jeu de coefficients peut être mis en place.
- Des exercices de formes diverses seront proposés à l'évaluation.
- Une découverte des différents exercices de l'ÉAF (Épreuves Anticipées de Français) sera proposée de manière progressive durant l'année de seconde, et consolidée durant l'année de première.
- Pour la classe de première, les élèves pourront s'entraîner à l'ÉAF avec deux épreuves blanches organisées durant l'année : un écrit et un oral.

Projet d'évaluation Histoire-Géographie

Classe de 1^{ère} générale :

Dans la mesure du possible, l'évaluation devra comporter au moins deux devoirs en temps limité par semestre. Sur l'ensemble de l'année, une évaluation au moins sera issue d'un sujet de la banque nationale des sujets.

Classe de terminale générale :

Dans la mesure du possible, l'évaluation devra comporter au moins deux devoirs en temps limité par semestre. Sur l'ensemble de l'année, une évaluation au moins sera issue d'un sujet de la banque nationale des sujets.

Projet d'évaluation en Éducation Morale et Civique

Au regard des spécificités de la discipline, l'évaluation rendra compte à l'issue de chaque semestre de l'acquisition des capacités, méthodes et démarches réflexives.

Projet d'évaluation en Philosophie

Les professeurs de philosophie évalueront leurs élèves conformément aux dispositions du code de l'éducation. Conformément à l'article L912-1, ils évalueront leurs élèves dans le cadre de leur liberté pédagogique. L'évaluation repose sur l'expertise fine de chaque professeur qui lui permet d'adopter les modes d'évaluation qu'il juge les plus pertinents pour la formation et la progression de chaque élève.

L'évaluation donnera lieu à des devoirs qui pourront prendre des formes variées, qu'il s'agisse de devoirs type-bac, comme la dissertation et l'explication de texte, ou de devoirs permettant la préparation des devoirs type-bac, comme la rédaction d'une introduction, ou bien encore d'interrogations de cours en classe, de réponses rédigées à des questions portant sur un texte, ou encore d'exercices d'argumentation, cette liste n'étant ni exhaustive ni limitative. Les professeurs de philosophie se réservent la possibilité d'organiser un ou plusieurs devoirs sur table dans l'année, pour tout ou partie des classes terminales du lycée, ce qui n'impliquera pas forcément de sujets identiques.

Ces devoirs auront pour objectif de valider l'acquisition des compétences attendues dans le cadre des programmes de philosophie de terminale générale et de terminale technologique définis par arrêté du 19-7-2019 publié au BO spécial n° 8 du 25 juillet 2019.

Les notes indiquent le niveau atteint par l'élève au regard des acquis attendus dans le cours de la progression pédagogique de l'année qui est finalisée par les exigences du baccalauréat. L'évaluation des copies de philosophie ne se réfère à aucun barème venant décomposer, partie par partie, la notation : la note n'est pas la somme des points attribués en fonction de tel ou tel élément présent dans la copie ; elle correspond à une appréciation qui est toujours globale. Les capacités philosophiques évaluées ne sont pas des items indépendants les uns des autres, mais le reflet d'une démarche intellectuelle et personnelle unifiée.

Projet d'évaluation en Enseignement Scientifique :

Au lycée Fernand Renaudeau, cet enseignement est assuré par des enseignants de Sciences de la Vie et de la Terre et de Sciences physiques et chimiques. En enseignement scientifique, on attend d'un élève qu'il soit capable d'exploiter des documents, de mobiliser des connaissances et de mettre en œuvre des compétences mathématiques, expérimentales et orales.

> **nombre minimum d'évaluations en première** : 4 par semestre dont 1 évaluation commune pluridisciplinaire écrite au premier semestre et 1 évaluation du projet expérimental et numérique au deuxième semestre

> **nombre minimum d'évaluations en terminale** : 4 dont 1 évaluation commune écrite pluridisciplinaire par semestre.

Projet d'évaluation en EPS

« L'EPS vise à former, par la pratique physique, sportive, artistique, un citoyen épanoui, cultivé, capable de faire des choix éclairés pour s'engager de façon régulière et autonome dans un mode de vie actif et solidaire ».

5 Objectifs généraux	5 Champs d'apprentissage (CA)
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer sa motricité. ➤ Savoir se préparer et s'entraîner. ➤ Exercer sa responsabilité individuelle et au sein d'un collectif. ➤ Construire durablement sa santé. ➤ Accéder au patrimoine culturel des activités sportives physiques et artistiques. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ CA1 = « Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée » ➤ CA2 = « Adapter son déplacement à des environnements variés ou incertains » ➤ CA3 = « Réaliser une prestation corporelle destinée à être vue et appréciée ». ➤ CA4 = « Conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel pour gagner » ➤ CA5 = « Réaliser une activité physique pour développer ses ressources et s'entretenir ».

Programme EPS - BO spécial n°1 du 22 janvier 2019 : « Sur les 3 années au lycée, les cinq champs d'apprentissage constituent un passage obligé, de manière à contribuer à la formation et la culture communes des lycéens ».

⇒ **En PREMIÈRE :**

Année scolaire divisée en 4 périodes d'environ 8 à 9 semaines chacune. L'élève découvre 4 activités issues de 3 CA.

Cycle 1 – Biathlon Athlétique OU Gymnastique (au choix)	Cycle 2 - Badminton	Cycle 3 – Volley-ball	Cycle 4 - Musculation
Évaluation mi-novembre	Évaluation fin janvier	Évaluation début avril	Évaluation début juin.

⇒ **En TERMINALE :**

Année scolaire divisée en 3 périodes d'environ 10 semaines chacune. L'élève se perfectionne dans 3 activités issues de 3 CA.

Chaque élève s'engage sur un menu de son choix. (Le choix de ces menus est soumis à l'équilibre des effectifs des groupes).

Menu 1	Combiné athlétique	Musculation - Crossfit	Tennis de table
Menu 2	Musculation - Crossfit	Acrosport	Badminton
Menu 3	Course d'orientation	Volley ball	Musculation - Crossfit
	CCF Mi-Novembre	CCF Fin Février	CCF Mi-mai

Évaluation en Contrôle en cours de formation (CCF)

Le candidat est évalué sur **trois épreuves** relevant **obligatoirement** de **trois champs d'apprentissage différents**. Pour chacune des trois épreuves (Contrôle en cours de formation), une note de 0 à 20 points est proposée. La note finale correspond à la moyenne des trois notes. Cette note est arrondie au point entier le plus proche par la **commission d'harmonisation académique**.

La **co-évaluation obligatoire** est réalisée par deux enseignants d'EPS de l'établissement, dont l'un des deux est l'enseignant du groupe classe faisant l'objet de l'évaluation. L'enseignant doit **remettre des convocations** aux candidats et de les faire **émarger le jour de l'épreuve**.

Pour les candidats assidus qui, pour des cas de force majeure dûment justifiés, n'auraient pas pu être présents aux épreuves de CCF initialement programmées, **une épreuve de rattrapage sera proposée**.

Pour l'année de terminale la répartition des points sera la suivante dans toutes les activités évaluées : 12 points sur les compétences motrices et 8 points sur les compétences méthodologiques et sociales.

Spécialités du baccalauréat général

Projet d'évaluation en Sciences de la Vie et de la Terre (SVT)

En spécialité SVT de première et terminale, on attend d'un élève qu'il soit capable d'exploiter des documents, de mobiliser des connaissances et de mettre en œuvre des compétences expérimentales et orales. Le projet d'évaluation de l'équipe pédagogique de SVT du lycée Fernand Renaudeau de Cholet va dans ce sens et se décline donc de la façon suivante :

> **nombre minimum d'évaluations** : 4 par semestre

> **types d'évaluations possibles** :

- **évaluations écrites** : restitution organisée de connaissances (synthèse), exploitation d'un ensemble documentaire (étude de documents), Q.C.M. (Questionnaire à Choix Multiple) ;

- **évaluation des compétences expérimentales (travaux pratiques)** : manipulation et/ou compte-rendu écrit ;

- **évaluations orales** : courte présentation orale (individuelle ou collective) suivie d'une phase de questionnement ;

- **évaluations écrites communes** : en Première, une épreuve commune annuelle de 2h00 comprenant une restitution organisée de connaissances (synthèse) et une exploitation d'un ensemble documentaire (étude de documents) ; en Terminale, une épreuve commune annuelle de 3h30 (épreuve terminale blanche) comprenant une restitution organisée de connaissances (synthèse) et une exploitation d'un ensemble documentaire (étude de documents).

Projet d'évaluation en Humanités, Littérature et Philosophie (HLP)

Les professeurs de philosophie évalueront leurs élèves de spécialité Humanités, littérature et philosophie conformément aux dispositions du code de l'éducation. Ils évalueront leurs élèves dans le cadre de leur liberté pédagogique. L'évaluation repose sur l'expertise fine de chaque professeur qui lui permet d'adopter les modes d'évaluation qu'il juge les plus pertinents pour la formation et la progression de chaque élève.

L'évaluation donnera lieu à des devoirs qui pourront prendre des formes variées, qu'il s'agisse de devoirs au format de l'épreuve finale de terminale ou bien encore d'interrogations de cours en classe, de réponses rédigées à des questions portant sur un texte, ou encore d'exercices d'argumentation écrits ou oraux, cette liste n'étant ni exhaustive ni limitative.

Les professeurs de philosophie se réservent la possibilité d'organiser un ou plusieurs devoirs sur table dans l'année, pour tout ou partie des classes de première et de terminale HLP du lycée, ce qui n'impliquera pas forcément de sujets identiques.

Ces devoirs auront pour objectif de valider l'acquisition des compétences attendues dans le cadre des programmes de la spécialité Humanités, littérature et philosophie de première et de terminale générale. Les notes indiquent le niveau atteint par l'élève au regard des acquis attendus dans le cours de la progression pédagogique de l'année.

L'évaluation des copies de philosophie ne se réfère à aucun barème venant décomposer, partie par partie, la notation : la note n'est pas la somme des points attribués en fonction de tel ou tel élément présent dans la copie ; elle correspond à une appréciation qui est toujours globale. Les capacités philosophiques évaluées ne sont pas des items indépendants les uns des autres, mais le reflet d'une démarche intellectuelle et personnelle unifiée.

L'égalité des candidates et candidats au baccalauréat est garantie par une épreuve finale, dont les sujets sont communs à l'ensemble des élèves de France et dont la correction se fait sur des copies anonymisées.

Concernant les séances prises en charge par un professeur de Lettres, l'évaluation en HLP sera régulière, diversifiée, progressive en fonction des compétences acquises par les élèves au cours des semestres. Elle s'appuiera, chaque semestre, sur au moins deux évaluations (une écrite et une orale) dans la mesure du possible.

Projet d'évaluation des Sciences de l'Ingénieur (SI)

Les principes généraux :

Le programme de la spécialité se décline en compétences et connaissances associées.

La démarche de projet est mobilisée dès la classe de première. Elle installe les élèves dans une approche collaborative. Les évaluations individuelles prennent en compte la contribution de chaque élève à la réussite du projet.

L'évaluation en cours d'année porte sur des niveaux de maîtrise intermédiaires, à partir d'outils qui sont construits pour évaluer les compétences développées au niveau attendu à un moment du cycle, conformément aux indications du programme pour les contenus évaluables en première. L'évaluation s'appuie sur les grands items du programme repris dans le livret scolaire :

- créer des produits innovants ;
- analyser les produits existants pour appréhender leur complexité ;
- modéliser les produits pour prévoir leurs performances ;
- valider les performances d'un produit par les expérimentations et les simulations numériques ;
- s'informer, choisir, produire de l'information pour communiquer au sein d'une équipe ou avec des intervenants extérieurs ;
- communiquer à l'oral de manière structurée, raisonnée et argumentée en utilisant un langage rigoureux et des modes de représentation appropriés.

Classe de première :

En classe de première, un mini - projet de 12 heures, conduit en équipe, est proposé à tous les élèves au deuxième semestre. L'objectif est d'imaginer tout ou partie d'un produit, développé sous forme de réalisations numérique et matérielle en vue de répondre à un besoin. Une partie de programmation est nécessairement associée au projet.

Type d'évaluation	Semestre 1		Semestre 2	
	Nombre au minimum	Coefficient	Nombre au minimum	Coefficient
Travaux pratiques	8	1	4	1
Devoir sur table	1	4	1	4
Contrôle de connaissances	2	2	2	2
Revue de projet			1	2
Evaluation orale du projet			1	2

Les productions évaluables et les notes prises en compte sont décrites dans le tableau ci - dessous :

Classe de terminale :

En classe de terminale, le projet de 48 heures, conduit en équipe, est proposé à tous les élèves au deuxième semestre. L'objectif est d'imaginer tout ou partie d'un produit, développé sous forme de réalisations numérique et matérielle en vue de répondre à un besoin et d'obtenir des performances clairement définies. Une partie de programmation est nécessairement associée au projet.

Type d'évaluation	Semestre 1		Semestre 2	
	Nombre au minimum	Coefficient	Nombre au minimum	Coefficient
Travaux pratiques	8	1		
Devoir sur table	1	4	1	4
Contrôle de connaissances	2	2	2	2
Revue de projet			1	2
Evaluation orale du projet			1	2

Les productions évaluables et les notes prises en compte sont décrites dans le tableau ci - dessous :

La moyenne des deux semestres de la spécialité SI en Tale sera établie de la manière suivante : 80% de la moyenne de Sciences de l'Ingénieur et 20% de la moyenne de la Physique.

Projet d'évaluation spécialité Numérique et Sciences Informatiques (NSI)

Les compétences évaluées

L'ensemble des évaluations doit permettre d'évaluer les six grandes compétences qui sont l'objectif de la spécialité NSI :

- Analyser et modéliser un problème ;
- Décomposer un problème en sous-problèmes ;
- Concevoir des solutions algorithmiques ;
- Mobiliser les concepts et les technologies ;
- Traduire un algorithme dans un langage de programmation ;
- Développer des capacités d'abstraction et de généralisation.

Les formes des évaluations

En fonction des objectifs poursuivis et selon les compétences évaluées, l'évaluation pourra s'appuyer sur des :

- Devoirs surveillés sur table ou sur machine ;
- Devoirs en temps libre ;
- Interrogations « flash » ;
- Présentations orales ;
- Projets informatiques.

Les interrogations « flash », seront données sous la forme de QCM, et auront pour objectif d'évaluer un travail régulier en portant sur des questions de cours ou des applications immédiates et simples.

L'évaluation des projets représente au moins 25% de la moyenne

Nombre d'évaluations par niveau :

En Première : Nombre d'évaluations par semestre : 3 au minimum - Total année 6 évaluations minimum

En Terminale : Nombre d'évaluations par semestre : 3 au minimum - Total année 6 évaluations minimum

Projet d'évaluation en Physique-Chimie

L'évaluation de physique chimie dans le cadre du contrôle continu s'appuie sur les compétences associées la démarche scientifique et travaillées en classe :

- S'approprier : mobiliser ses connaissances, extraire des informations de documents, ...
- Analyser /raisonner : élaborer une stratégie de résolution, ...
- Réaliser : Mettre en œuvre un protocole, faire des calculs, ...
- Valider : Confronter des résultats à un modèle, ...
- Communiquer : Rédiger en utilisant un vocabulaire adapté, ...

L'évaluation donne lieu à des devoirs qui peuvent prendre des formes variées :

- Évaluations expérimentales,
- Contrôles de connaissances,
- Devoirs bilans en fin de séquence,
- Devoirs de type BAC,

Cette liste n'étant ni exhaustive, ni limitative.

Les devoirs bilans et les devoirs type BAC prendront une part plus importante dans le calcul de la moyenne.

En première spécialité :

La note semestrielle est calculée sur au minimum 4 évaluations dont une évaluation commune au premier semestre.

En terminale spécialité :

La note du premier semestre est calculée sur au minimum 5 évaluations dont une évaluation commune de type BAC.

La note du second semestre est calculée sur au moins 2 évaluations.

Projet d'évaluation en Sciences Economiques et Sociales (SES)

Préambule

L'évaluation porte sur les objectifs d'apprentissage présentés dans le programme officiel. Au-delà des savoirs et savoir-faire spécifiques aux sciences économiques et sociales, les élèves doivent maîtriser, à l'issue du cycle terminal, un certain nombre de compétences transversales. Le préambule du programme du cycle terminal précise ce que les élèves doivent maîtriser. Trois principes guident l'évaluation en sciences économiques et sociales :

1/ Des objets d'évaluation diversifiés.

En classe de première les évaluations portent sur :

- Mobilisation des connaissances (concepts, faits et mécanismes des objectifs d'apprentissage) ;
- Résolution chiffrée et graphique d'exercices simples ;
- Collecte et traitement de l'information (analyse et mobilisation de données et de documents de natures diverse) ;
- Analyse et mobilisation des données ;
- Analyse et mobilisation de documents de natures diverses ;
- Construction d'une argumentation / d'un raisonnement rigoureux ;
- Maîtrise de l'expression écrite et orale.

En fin de classe terminale (en plus des compétences transversales acquises en fin de première) les évaluations portent sur :

- Construction d'une problématique ;
- Construction d'une dissertation. »

2/ Des formes d'évaluations diversifiées.

Les situations d'évaluation, prises en compte ou non dans la moyenne, peuvent être de nature variée et accordent progressivement de plus en plus d'importance, au fil du cycle terminal, aux évaluations de type baccalauréat. Certaines évaluations de connaissance et de savoir-faire peuvent être réalisées sous forme de tests avec pénalités ou non afin d'éliminer le biais du hasard.

3/ Principes généraux de calcul de la moyenne

Le calcul de la moyenne tient compte de la diversité des compétences et des exercices selon les principes suivants :

- pourra prendre en compte des devoirs et travaux réalisés, en classe et éventuellement à la maison ;
- pourra prendre en compte l'engagement des élèves dans leurs apprentissages ;
- le poids affecté aux diverses évaluations peut varier en fonction de leur nature (interrogations, devoir type bac, présentation orale...) et de leur proximité avec les épreuves de type baccalauréat ;
- la moyenne semestrielle repose sur un minimum de 4 évaluations ;

Projet d'évaluation en Mathématiques

Préambule.

Les enseignants de Mathématiques du lycée Renaudeau s'entendent, après concertation, sur le présent document afin de préciser la façon dont les élèves vont être évalués au cours du cycle terminal (classes de première et de terminale) en Mathématiques.

Principes et engagements.

- Les élèves sont évalués en cohérence avec les attendus des programmes de Mathématiques.
- Les élèves sont évalués avec un minimum de 3 notes significatives par période afin de garantir une moyenne représentative du niveau de chaque élève.
- En enseignement de spécialité, au moins un devoir commun est organisé pour les élèves d'un même niveau du cycle terminal.
- Les modalités d'évaluation pourront prendre différentes formes et seront explicitées aux élèves, par exemple : devoirs bilans, contrôles de connaissances, évaluations des automatismes, travaux de groupes, productions orales, activités de recherches, ...
- Les devoirs bilans prendront une part plus importante dans le calcul de la moyenne.